



2 0 2 2 . 2 0 2 3

UN NOUVEAU CHAPITRE !

La saison 2022-23 commence à approcher... **Comme nous vous l'avons exprimé, notre volonté est de redevenir avec vous ce club challenger, redouté par ses adversaires. Avec votre soutien, l'amour que vous portez à nos couleurs, ce défi ne sera que plus simple !**

Pour ce nouveau chapitre, c'est aussi votre fidélité que nous souhaitons récompenser et nous voulons nous permettre d'ouvrir ces nouvelles pages tous ensemble.

Pour cela, la JL Bourg a pris des engagements symboliques :

1. PAS D'AUGMENTATION SUR LES PRIX DE BETCLIC ELITE

Pour la saison prochaine, et comme depuis plusieurs saisons, nous nous y tenons, **les tarifs d'abonnement en Betclic ELITE 2022-2023 restent identiques** à ceux de l'an passé. En tant qu'abonné de la saison passée, vous faites partie de nos supporters les plus fidèles et il est primordial pour nous de vous **offrir des tarifs privilégiés entre 10 et 15% de remise comparé aux abonnements normaux** pour continuer l'aventure ensemble.

2. DES PRIX POUR L'EUROPE PLUS ACCESSIBLES

Une nouvelle est aussi venue égayer la période estivale : la JL Bourg vivra une 3^{ème} saison européenne ! Et pour que chacun puisse pleinement profiter de cette campagne, avec des équipes de prestige venues de tout le continent, **le club a décidé de proposer des prix plus attractifs pour ces soirées d'Eurocup.**

3. L'EUROPE ENTRE 5 ET 10€ AVEC L'OFFRE INTÉGRALE

Si vous décidez de vous abonner pour la Betclic Elite, le club vous propose de profiter également de l'abonnement Eurocup à un prix encore plus privilégié !

Bénéficiez donc des matchs européens entre 5 et 10€ la rencontre, selon votre placement !

Pour vos abonnements, vous aurez la possibilité de régler en 8 prélèvements, sans aucun frais supplémentaire.



**Ensemble,
écrivons le prochain chapitre de l'histoire de notre club.**

**Julien Desbottes
Président de la JL Bourg**

#WEREODY !



CONTACTEZ-NOUS

04.74.24.64.47
billetterie@jlbourg-basket.com





LES INFORMATIONS SAISON 2022-2023

LES PERMANENCES DE L'ÉTÉ 2022

DATES DES PREMIÈRES PERMANENCES BILLETTERIE JL BOURG À EKINOX

mercredi 6 juillet 14h/18h
vendredi 8 juillet 14h/17h
mercredi 13 juillet 9h/13h

vendredi 22 juillet 14h/17h
mercredi 27 juillet 9h/13h

Votre place est réservée jusqu'au 29 juillet. Passée cette date, votre place sera mise à la disposition du grand public. Les permanences d'Août vous seront communiquées courant juillet.

VOS AVANTAGES



CHOIX DE VOTRE PLACE DANS EKINOX



"PACK 5 MATCHS" POUR LE TOURNOI INCLUS



LE PREMIER MATCH DE COUPE DE FRANCE À DOMICILE OFFERT



UNE SOIREE INSIDE AVEC LE STAFF ET L'EQUIPE



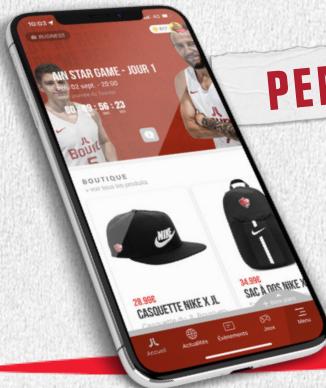
TARIF AVANTAGEUX EN CHAMPIONNAT & FACILITÉ DE PAIEMENT & PRÉLÈVEMENTS MAX.



-20% EN BOUTIQUE SUR TOUS LES ARTICLES



PRIORITÉ POUR ACHETER VOTRE PLACE EN CAS DE PLAYOFFS



PENSEZ-Y !

RETROUVEZ DÉSORMAIS VOTRE CARTE ABONNÉ SUR VOTRE SMARTPHONE GRÂCE À L'APPLI JL BOURG PLUS D'INFOS CET ÉTÉ !

* Sous réserve des consignes sanitaires en vigueur



CONTACTEZ-NOUS

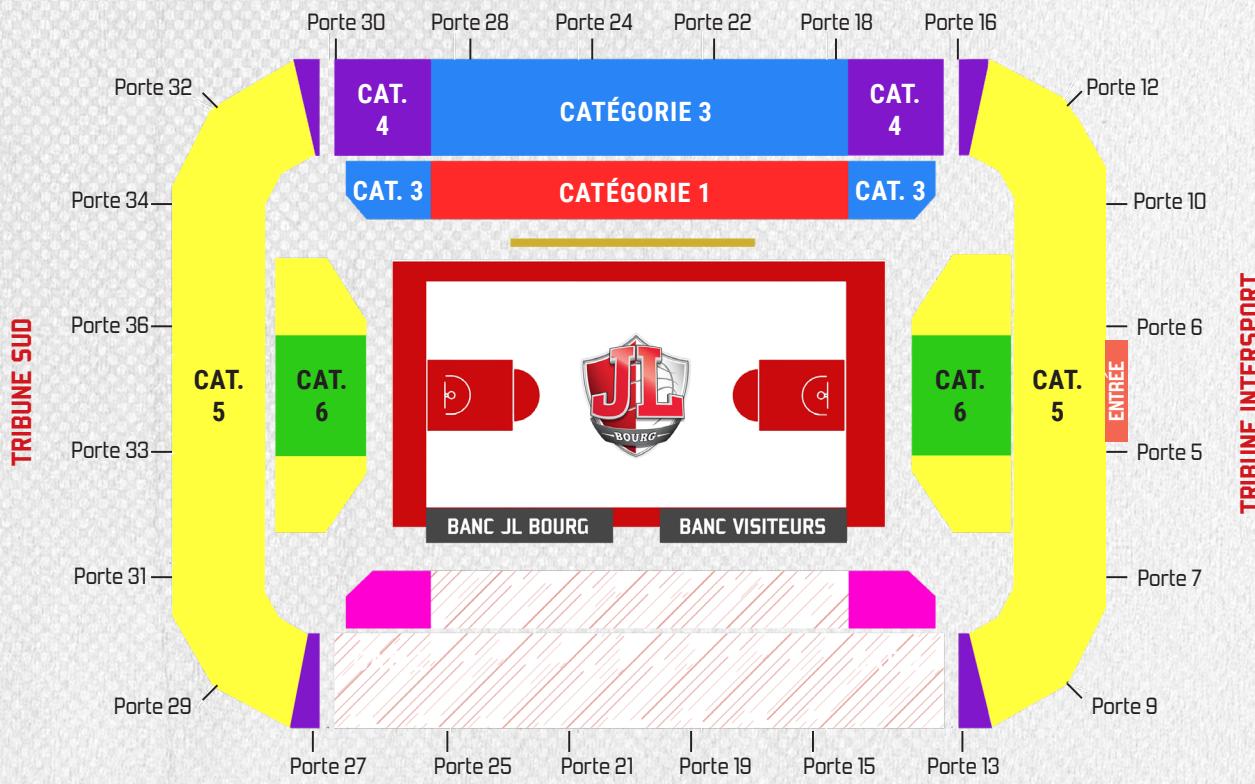
04.74.24.64.47
billetterie@jlbourg-basket.com





RÉABONNEMENT, LES TARIFS SAISON 2022-2023

TRIBUNE CHARLES RÉMA



TRIBUNE FLORIOT

VOTRE ABONNEMENT 2022.2023

	GRAND PUBLIC	GRAND PUBLIC	GRAND PUBLIC	TARIF RÉDUIT	TARIF RÉDUIT	TARIF RÉDUIT	LICENCIÉ JL	LICENCIÉ JL	LICENCIÉ JL
	BETCLIC ELITE SEULEMENT	EUROCUP* SEULEMENT	L'INTÉGRAL	BETCLIC ELITE SEULEMENT	EUROCUP* SEULEMENT	L'INTÉGRAL	BETCLIC ELITE SEULEMENT	EUROCUP* SEULEMENT	L'INTÉGRAL
	17 MATCHS	9 MATCHS	26 MATCHS	17 MATCHS	9 MATCHS	26 MATCHS	17 MATCHS	9 MATCHS	26 MATCHS
PARQUET	825€	249€	1074€ 964€						
CATÉGORIE 1	415€	149€	564€ 505€						
CATÉGORIE 2	375€	125€	500€ 460€						
CATÉGORIE 3	335€	109€	444€ 410€	145€	49€	194€ 189€			
CATÉGORIE 4	295€	99€	394€ 364€	145€	49€	194€ 189€			
CATÉGORIE 5	239€	89€	328€ 298€	145€	49€	194€ 189€	145€		
CATÉGORIE 6	199€	79€	278€ 248€	145€	49€	194€ 189€	119€	39€	158€ 149€
PACK FAMILLE	639€								
PACK FAMILLE	719€								

Inclus : Betclic ELITE : 17 matchs à domicile de saison régulière / MinciDeliceCup : matchs à Ekinox

Tarif réduit : valable pour les enfants de 6 à 16 ans, étudiants, scolaires, PMR.

Merci de joindre une copie des documents suivants : Carte étudiant ou certificat de scolarité 22/23, carte d'invalidité.

Pack Famille : 2 adultes + 2 enfants



CONTACTEZ-NOUS

04.74.24.64.47
billetterie@jlbourg-basket.com





BON DE RÉSERVATION

SAISON 2022-2023

ÉTAPE 1. RENSEIGNEZ VOS COORDONNÉES *TOUS LES CHAMPS SONT OBLIGATOIRES*

Nom : Prénom :

N° : Rue :

Code Postal : Ville :

Téléphone Portable : Adresse e-Mail :

ÉTAPE 2 . VOS ABONNEMENTS *TOUS LES CHAMPS SONT OBLIGATOIRES*

ABONNEMENT N°1 Intégral Betclic ELITE Eurocup Prix :

VOTRE PLACE PORTE : **RANG** : **SIÈGE** :

Prénom /Nom : Date de Naissance : / /

Téléphone Portable : Adresse e-Mail :

ABONNEMENT N°2 Intégral Betclic ELITE Eurocup Prix :

VOTRE PLACE PORTE : **RANG** : **SIÈGE** :

Prénom /Nom : Date de Naissance : / /

Téléphone Portable : Adresse e-Mail :

ABONNEMENT N°3 Intégral Betclic ELITE Eurocup Prix :

VOTRE PLACE PORTE : **RANG** : **SIÈGE** :

Prénom /Nom : Date de Naissance : / /

Téléphone Portable : Adresse e-Mail :

ABONNEMENT N°4 Intégral Betclic ELITE Eurocup Prix :

VOTRE PLACE PORTE : **RANG** : **SIÈGE** :

Prénom /Nom : Date de Naissance : / /

Téléphone Portable : Adresse e-Mail :

ÉTAPE 3 . VOTRE PAIEMENT *TOUS LES CHAMPS SONT OBLIGATOIRES*

MONTANT TOTAL : €

RÈGLEMENT CB ESPÈCE CHÈQUE VACANCES CLIC CEZAM 8 PRÉLÈVEMENTS*

*NOUVEAU : 8 prélèvements de septembre 2022 à avril 2023, sur présentation de votre RIB, sans frais de dossier,

FAIT LE : **À** **SIGNATURE :**



CONTACTEZ-NOUS

04.74.24.64.47
billetterie@jlbourg-basket.com





CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SAISON 2022-2023

La souscription d'un contrat d'abonnement emporte adhésion aux conditions générales suivantes.

Article 1 : Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles toute personne physique ou morale (ci-après dénommée « l'abonné ») accepte de souscrire un contrat d'abonnement ou de procéder à un renouvellement de son abonnement (ci-après « abonnement ») auprès de la SASP JL Bourg Basket (ci-après dénommé « le club »).

Les présentes Conditions Générales de Vente définissent les droits et obligations du club ainsi que ceux de l'abonné.

A ce titre, l'acquisition d'un abonnement emporte adhésion aux présentes Conditions Générales de Vente ainsi qu'au Règlement Intérieur d'Ekinox et des règlements imposés par les compétitions en vigueur.

Le club se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente à tout moment et sans préavis au cours de la saison.

Les Conditions Générales de Vente applicables sont celles affichées sur le site du club : www.jlbourg-basket.com et sont acceptées à la date de la souscription de l'abonnement pour la présente saison.

Article 2 : Durée

Le contrat est à durée déterminée pour l'année sportive telle que dénié par la LNB pour assister au déroulement des matchs de Championnat de France Betclic ELITE et d'Europcup dénié par l'Euroligue à Ekinox.

Article 3 : Prestations

Abonnement Betclic ELITE - La JL BOURG BASKET s'engage à assurer à l'abonné l'accès à la place réservée dans Ekinox pour tous les matchs de championnat de France Betclic ELITE de la saison régulière, soit 17 matches. En cas de participation aux Play-Offs du Championnat Betclic ELITE, l'abonné sera prioritaire pour reprendre sa place aux conditions définies par le club.

L'Europcup - La JL BOURG BASKET s'engage à assurer à l'abonné l'accès à la place réservée dans Ekinox pour tous les matchs de 7Days Eurocup de la saison régulière, soit 9 matches. En cas de participation aux seconds tours et aux phases finales de la compétition d'Europcup, l'abonné sera prioritaire pour reprendre sa place aux conditions définies par le club.

Les abonnement Betclic ELITE, Eurocup & Intégral inclut également l'accès à tous les matchs de la MinciDelice Cup se déroulant à Ekinox. L'accès se fera via un placement libre durant cet événement uniquement.

3.1 Conditions applicables aux abonnements à tarifs préférentiels

Pour la saison 2022/2023, l'abonnement tarif réduit s'applique pour les enfants de 6 à 16 ans, étudiants, scolaires, ainsi qu'à personnes à mobilité réduite.

Concernant l'achat d'un ou plusieurs abonnements à tarifs préférentiels, il ne pourra être accordé à l'acheteur que sur présentation des pièces justificatives permettant au club de vérifier que l'acheteur remplit effectivement les conditions accordant la réduction tarifaire (carte d'identité, carte étudiante, etc.).

Pour la saison 2022/2023, l'abonnement famille s'applique à une cellule familiale composée de deux adultes et deux enfants de moins de 16 ans.

Pour la saison 2022/2023, le tarif « Réabonnement » s'applique à toute personne déjà abonnée en 2021/2022.

Article 4 : Procédure de souscription aux abonnements

4.1 Modes de souscription

La souscription d'un abonnement pour la saison 2022/2023

est possible, dans la limite des disponibilités, sur le site internet du club : jlbourg-basket.com, lors des permanences à Ekinox aux dates communiquées par le club, par papier à déposer au siège social du club ou à envoyer par courrier à l'adresse suivante : SASP JL BOURG BASKET, 25 avenue du Maréchal Juin, 01000 BOURG EN BRESSE.

Pour s'abonner ou se réabonner, le particulier devra communiquer au club les renseignements et justificatifs qui lui seront demandés et payer le prix correspondant à son ou ses abonnement(s).

Si l'abonnement est souscrit alors qu'un ou plusieurs matchs compris dans l'abonnement ont déjà eu lieu, le prix à payer sera calculé au prorata des matchs restants.

4.2 Moyens de paiement

Les moyens de paiement acceptés par le club sont la carte bancaire, le chèque, l'espèce, le chèque vacances ANCV et le prélèvement bancaire.

Tout paiement d'un abonnement souscrit sur internet s'effectuera par carte bancaire soit par un paiement unique, soit divisé en 5 mensualités.

4.3 Modalités de paiement

Le paiement de l'abonnement pourra s'effectuer en 6 fois sans frais par chèque. L'encaissement se fera le 15 de chaque mois. Pour validation de la souscription de l'abonnement, la totalité des règlements doit être déposée lors de la demande. Le paiement de l'abonnement pourra s'effectuer en 8 fois par prélèvement bancaire, sans des frais de gestion.

3.4 Retrait de l'abonnement

Le retrait du titre abonnement (hors abonnement sur support dématérialisé) se fera à une date ultérieure, communiquée par le club ainsi qu'à l'accueil billetterie lors du premier match de la saison.

3.5 Absence de droit de rétractation

La vente de billet ou d'abonnement à distance, constituant une prestation de services d'activités de loisir devant être fournie à une date ou à une période déterminée, ne fait pas l'objet d'un droit de rétractation du consommateur conformément aux dispositions à l'article L.121-21-8 du Code de la Consommation.

Article 4 : Utilisation de la Carte

L'abonné reconnaît que pour des impératifs de sécurité, il est nécessaire que la JL BOURG BASKET connaisse son identité et son adresse. La carte d'abonnement est nominative : toute vente, revente, échange ou location est strictement interdite. Toute utilisation contraire donnera lieu à l'annulation immédiate et définitive de l'abonnement avec retrait de la carte, sans remboursement ni indemnité de quelque nature que ce soit.

Les cartes perdues ne seront pas remboursées mais peuvent être remplacées moyennant le paiement de 10€. Les cartes volées seront remplacées sur présentation impérative d'un certificat de vol. Un duplicita sera délivré après accord avec le service billetterie de la JL BOURG BASKET. La carte originale deviendra alors invalide. En cas de perte ou de vol de sa carte, l'abonné doit impérativement en informer le Club afin d'éviter qu'il ne reste responsable de son utilisation abusive. Le délai pour une réédition de carte est de 48h jour ouvré. Un justificatif pour les tarifs réduits sera demandé systématiquement à l'entrée d'Ekinox les jours de match. Sans ce justificatif, l'accès à l'enceinte sportive pourrait être refusé. Toute personne qui oublie ou n'amène pas la bonne carte d'abonnement le jour du match, devra acheter un billet pour assister au match.

Article 5 – Conditions d'accès à EKINOX

L'abonné doit présenter sa carte au contrôle pour entrer dans l'enceinte d'Ekinox. L'abonné s'engage à respecter le règlement intérieur de l'enceinte sportive et les dispositions de la loi ALLIOT-MARIE N°93-1282 du 6 décembre 1993, à ne pas contreviendre aux règles de sécurité et à se plier aux

impératifs de sécurité (fouille, contrôle d'identité, mises en consignes d'objets inopportun ou dangereux par le service de sécurité...).

L'abonné s'engage à respecter les consignes, notamment de sécurité prises par l'organisateur du match.

L'abonné s'interdit expressément d'introduire dans l'enceinte d'Ekinox :

- Tous documents, tracts, badges, symboles ou banderoles de toute taille, de nature politique, idéologique, raciste, religieuse ou publicitaire.
- Tout objet pouvant servir de projectile, pouvant constituer une arme ainsi que les articles pyrotechniques de toute nature (fusées, artifices,...)

L'entrée dans Ekinox sera refusée aux personnes en état d'ébriété et/ou sous l'emprise de toute drogue. Toute sortie du Stade est considérée comme définitive. Toute infraction constatée, fraude ou tentative de fraude entraînera de plein droit la résiliation de l'abonnement sans remboursement et sans préjudice de poursuites pénales.

Article 6 : Limitation de responsabilité

La JL BOURG BASKET n'encourra aucune responsabilité suite à l'annulation ou le report d'un match du fait de la survenance de tout événement constituant un cas de force majeure ou survenant du fait d'un tiers et notamment, intempéries, grèves, pandémie, changement de règlementation, suspension de terrain, décisions de toute autorité compétente en matière de sécurité et de discipline.

Lorsqu'une rencontre n'a pas lieu ou est définitivement arrêtée, le titre d'abonnement reste valable pour accéder à la rencontre remise ou à rejouer.

La JL BOURG BASKET n'est en aucun cas responsable des modifications du calendrier des matchs pour la saison 2022/2023. L'abonné renonce expressément à toute indemnité de quelque nature que ce soit, en cas de survenance d'un des faits visés ci-dessus.

La JL BOURG BASKET n'est en aucun cas responsable des infractions commises pendant le déroulement des rencontres dans l'enceinte sportive, ni des dommages subis sauf s'ils engagent la responsabilité civile de la JL BOURG BASKET dans la limite des assurances souscrites à cet effet.

Les règlements de certaines compétitions, les exigences de l'organisateur ou de l'exploitant du stade, les nécessités de l'organisation ou des cas de force majeure peuvent exceptionnellement, pour des raisons de sécurité par exemple, conduire le club à demander à l'abonné d'occuper une place différente mais de qualité comparable à celle de sa place habituelle et sans que la responsabilité du club ne puisse être engagée.

En cas de huis clos total ou partiel d'Ekinox prononcé par toute autorité compétente ou en cas de force majeure, le club décidera, à sa seule discrétion si elle accorde ou non une place gratuite pour un autre match ou un avoir correspondant à la valeur du match compris dans la formule d'abonnement auquel l'abonné n'a pas pu assister en raison de la décision de huis clos ou du cas de force majeure.

Le club décline toute responsabilité quant au préjudice qui serait subi par toute personne du fait de tout incident survenu à l'occasion d'un match qu'elle organise à domicile, sauf en cas de faute lourde prouvée à son encontre.

Article 7 – Litiges

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation des présentes est régi par le droit français.



CONTACTEZ-NOUS

04.74.24.64.47
billetterie@jlbourg-basket.com





CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SAISON 2022-2023

Article 5 : Suspension – Résiliation de l'abonnement

5.1 Impayé

En cas d'impayé, le club se réserve le droit de suspendre ou de résilier l'abonnement. Celui-ci ne pourra être réactivé que contre paiement au club du solde des sommes restant dues.

5.2 Interdiction de stade

Dès lors que le club sera informé, conformément aux dispositions des articles L.332-15 et L.332-16 du Code du Sport, du fait qu'un abonné fait l'objet d'une mesure administrative ou judiciaire d'interdiction de stade, le club procèdera à la résiliation de l'abonnement de plein droit, sans remboursement, avec prise d'effet à la date d'envoi de la lettre recommandée signifiant ladite résiliation.

En pareil cas, la totalité des sommes dues et à dévoir par l'abonné au titre de son abonnement est intégralement exigible de plein droit, et ce sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

Article 11 : Cession du droit à l'image

Toute personne assistant à une rencontre du club consent au club, à titre gracieux, pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur, le droit d'utiliser, d'exploiter et de représenter son image et sa voix, sur tout support en relation avec la manifestation et/ou la promotion d'Ekinox et du club, telles que les photographies, les retransmissions en direct sur écrans géants, les retransmissions télévisées en direct ou en différée, les émissions et/ou enregistrements vidéos ou sonores.

Il est rappelé que ces droits sont librement cessibles par le club à tout tiers de son choix (notamment à ses partenaires).

Article 12 : Propriété des images des manifestations

Les fédérations sportives, ainsi que les organisateurs de manifestations sportives sont propriétaires du droit d'exploitation des manifestations ou compétitions sportives qu'ils organisent. A ce titre, toute utilisation des contenus de la manifestation sous quelque forme et en quelque lieu que ce soit, par l'abonné, est illicite.

Il n'est ainsi pas autorisé à fixer, copier, distribuer, transmettre, diffuser, représenter, reproduire, publier, concéder sous licence, créer des œuvres dérivées, transférer ou vendre tout ou partie des images (fixes ou animées) et sons de la manifestation.

Article 13 : Vidéosurveillance

L'abonné est informé que, pour sa sécurité, Ekinox pourra être équipé d'un système de vidéosurveillance.

Dans cette hypothèse, le système de vidéosurveillance sera placé sous le contrôle d'Officiers de Police Judiciaire et les images seront susceptibles d'être utilisées en cas de poursuites judiciaires. Un droit d'accès sera alors prévu conformément à l'article 10V de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 et à son décret d'application n° 96-926 du 17 octobre 1996.

Article 14 : Données Personnelles

L'abonné garantit l'exactitude des renseignements demandés sur sa situation personnelle et s'engage à informer spontanément le club de tout changement pouvant s'y produire pendant la durée de l'abonnement.

Le club s'engage à traiter et à conserver toutes informations personnelles ainsi confiées par l'abonné dans le respect des dispositions de la loi n° 78-10 du 6 janvier 1978 «Informatique et Libertés» modifiée en août 2004 et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel à la libre circulation de ces données, et ce uniquement dans le respect de notre Politique de Confidentialité consultable sur le site internet du club : jlbourg-basket.com.

L'abonné est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de ses données personnelles ou une limitation du traitement.

Pour exercer ses droits, il suffit à l'abonné d'adresser une requête par courrier à l'adresse suivante : SASP JL BOURG BASKET, 25 av du Maréchal Juin, 01000 BOURG-EN-BRESSE

L'abonné a la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Article 15 : Paris Sportifs

Pour des motifs d'éthique sportive liés à la préservation de l'intégrité des compétitions de basketball, il est fait interdiction à tout Acheteur Personne Physique ou Bénéficiaire d'un BILLET d'engager, directement ou par personne interposée, par quelque procédé que ce soit (notamment par l'intermédiaire d'un service de communication au public en ligne), des paris sous quelque forme que ce soit (en ce compris les paris privés entre personnes physiques) en rapport avec le match dans l'enceinte de la Salle. En cas de violation de cette interdiction, l'organisateur de la rencontre pourra prendre toutes mesures, celles-ci pouvant aller jusqu'à l'expulsion de la personne concernée hors de l'enceinte de la Salle.

Article 16 : Données et informations relatives aux matches

Sauf accord expresse de l'organisateur de la compétition, il est formellement interdit à tout détenteur d'un BILLET assistant à la rencontre sportive ou présent dans l'enceinte de la Salle, de recueillir, stocker, diffuser, communiquer, publier, délivrer et/ou mettre à la disposition de quelque personne ou quelque organisme que ce soit, par quelque procédé que ce soit et à partir de quelque lieu de la Salle que ce soit, à titre gratuit ou onéreux, toute donnée, statistique, information ou fait en rapport avec le déroulement de tout match en cours ou de toute autre manifestation sportive se déroulant dans l'enceinte de la Salle dont elle aura connaissance. En cas de violation de cette interdiction, l'organisateur de la rencontre se réservant la possibilité d'intenter toutes poursuites ou actions à son encontre.

Article 17 : SALLE / Paris sportifs – données et informations relatives aux matches

Pour lutter contre les risques qu'engendrent les paris sportifs et pour préserver l'intégrité des compétitions de basketball, il est formellement interdit à toute Personne d'engager, directement ou par personne interposée, par quelque procédé que ce soit (notamment par l'intermédiaire d'un service de communication au public en ligne), des paris sous quelque forme que ce soit (en ce compris les paris privés entre personnes physiques), sur toute manifestation sportive se déroulant dans l'enceinte de la Salle.

Il est rappelé que la loi du 12 mai 2010 autorise les seules sociétés agréées par l'Autorité de Régulation des Jeux En Ligne (Arjel) à offrir ou proposer une offre en ligne de paris ou de jeux d'argent et de hasard. Par conséquent il est strictement interdit de proposer dans l'enceinte du Stade des offres de paris de quelque nature que ce soit (en dur et/ou en ligne).

Sauf accord expresse de l'organisateur de la compétition, il est par ailleurs formellement interdit à toute Personne assistant à quelconque match se déroulant dans l'enceinte de la Salle, ou présente dans l'enceinte de la Salle, de recueillir, stocker, diffuser, communiquer, publier, délivrer et/ou mettre à la disposition de quelque personne ou quelque organisme que ce soit, par quelque procédé que ce soit et à partir de quelque lieu de la Salle que ce soit, à titre gratuit ou onéreux, toute donnée, statistique, information ou fait en rapport avec le déroulement de tout match en cours ou de toute autre manifestation sportive se déroulant dans l'enceinte de la Salle dont elle aura connaissance.

Le non-respect de cette interdiction, expose le contrevenant à la expulsion de la Salle ainsi qu'aux sanctions prévues par la loi.

Article 18 : Litige – Droit applicable

Les présentes Conditions générales de Vente Abonnement sont soumises au Droit Français.

Il est rappelé que le fait que le club ne se prévale pas à faire valoir une des dispositions issues des présentes Conditions générales de Vente ne vaut pas renonciation à cette disposition.

Tout litige relatif à la souscription ou à l'utilisation de l'abonnement devra être porté à la connaissance du club par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : SASP JL BOURG BASKET, 25 av du Maréchal Juin, 01000 BOURG-EN-BRESSE

A défaut de règlement amiable, les Tribunaux Français sont seuls compétents.



CONTACTEZ-NOUS

04.74.24.64.47
billetterie@jlbourg-basket.com

